

Lettre à un ami qui ne comprend rien à l'élection municipale de Sarcelles

La disruption politique de 2017 a été particulièrement visible au plan national. Elle a été perceptible au plan local. Sarcelles — ma ville — est une illustration de la manière dont se recompose la vie politique par en bas... et des itinéraires individuels parfois sinueux qui illustrent la dislocation des alignements dans le champ politique. #Épilogue (ajout du 29/06/20)



Sarcelles-Lochères, juin 2018.

PLAN

La fin d'un schéma de représentation classique
Turbulences sarcelloises
Entre décomposition, recompositions et curieux étiquetages
Où l'on en revient à Max Weber
Épilogue (ajout du 29/06/2020)

MOTS-CLÉS :

SARCELLES, ÉLECTIONS MUNICIPALES, PATRICK HADDAD, FRANÇOIS PUPPONI, PS, VIE POLITIQUE.

La crise est le moment où l'ancien ordre du monde s'estompe et où le nouveau doit s'imposer en dépit de toutes les résistances et de toutes les contradictions. Cette phase de transition est justement marquée par de nombreuses erreurs et de nombreux tourments.
Antonio GRAMSCI, *Cahiers de prison.*

Transhumant outre périphérique (vu de la banlieue Nord), je rencontre hier un ami qui me lance tout à trac : « *Les élections municipales, chez toi, c'est le b... l !* ». Dans une formulation un peu plus académique, convenons que, à Sarcelles, la situation politique et électorale est inédite, voire insolite : au soir du 28 juin, comment les 45 sièges de conseillers municipaux se répartiront-ils ?

Au premier tour des élections municipales, le 20 mars 2020 : quatre des cinq listes présentes étaient conduites par des colistiers de l'ancien député-maire François Pupponi en 2014, parfois depuis plusieurs mandats, dont trois anciens adjoints — alors socialistes comme il l'était alors. Tous figuraient sur la liste qu'il conduisait et qui avait été élue au premier tour. Une cinquième liste était présente, résultat d'une alliance locale entre La France insoumise, EELV, Génération.s et, comme sur les autres listes, de candidats relevant de la « société civile ». Le second tour — qui oppose le député et ex-maire François Pupponi (qui n'est plus socialiste depuis deux ans) à son successeur Patrick Haddad (qui l'est toujours) — n'échappe pas au cliché journalistique en étant qualifié çà et là de « guerre fratricide » (*Le Journal du dimanche*, 23/06/20).

Le quotidien *Le Monde* compte Sarcelles au nombre des « 150 villes à suivre pour le second tour des élections municipales 2020 » (25/06/20). Patrick Roger précise, en conclusion de l'article : « *Enfin, à Sarcelles, le député (div. g.) François Pupponi (36,8 %) a décidé de se placer en tête de liste face au maire sortant (PS), Patrick Haddad (39 %).* » Ce divers gauche mérite d'être interrogé, mais, au-delà même de la querelle de qualification, la situation sarcelloise illustre les heurs et malheurs de la recomposition politique locale dans un paysage antérieur dévasté par la grande disruption de 2017.



Patrick Haddad, maire PS sortant (janvier 2020). François Pupponi, alors député-maire PS, le 11/11/2016.

LA FIN D'UN SCHÉMA DE REPRÉSENTATION CLASSIQUE

Sarcelles fut une commune rurale, chef-lieu de canton de Seine-et-Oise quand même, avant que la construction du Grand Ensemble, au milieu des années 1950 n'en modifiât fondamentalement la nature en en faisant le paradigme de ces cités-dortoirs qui commencèrent alors à pousser en région parisienne. Elle compte aujourd'hui quelque 60 000 habitants.

Sarcelles a connu, depuis cette période, des alternances classiques. Maire depuis 1962, le divers droite René Salmon, conseiller général, était battu en 1965 par le communiste Henry Canacos, à la tête d'une liste d'union de la gauche, ultérieurement élu député (1967-1968 ; 1973-1981). En 1983, la liste de gauche était battue par celle que conduisait le RPR (approximativement LR aujourd'hui) Raymond Lamontagne, dont le mandat fut également long (1983-1995) et qui fut ensuite également député (1993-1997). En 1995, une liste d'union de la gauche, cette fois conduite par le socialiste Dominique Strauss-Kahn, l'emportait. Le combat politique avait été rude : Dominique Strauss-Kahn, élu député en

1988 (il avait antérieurement siégé au titre de la Haute-Savoie), perdait l'élection municipale en 1989 face à Raymond Lamontagne, mais gagnait celle de 1995.

Depuis cette période, la municipalité n'a pas changé de couleur politique, le PS et le PCF locaux constituant les principales formations politiques de la coalition. En 1997, après la dissolution-surprise de Jacques Chirac et l'arrivée de Lionel Jospin à Matignon, Dominique Strauss-Kahn entre au Gouvernement et, conformément à la règle non juridique fixée par le nouveau Premier ministre, confie les clés de la mairie à François Pupponi, alors premier adjoint. Lorsque Dominique Strauss-Kahn quitte le Gouvernement, il a l'élégance de laisser le fauteuil de maire à François Pupponi dont le mandat s'étendra de 1997 à 2017. Député (PS) depuis 2007, réélu en juin 2017 sous l'étiquette PS — avec un soutien de LREM qu'il refuse (*Le Parisien*, 11/05/17), mais sans se voir opposer de candidat macroniste —, il est contraint d'opter en raison des nouvelles règles d'incompatibilité entre un mandat parlementaire et un mandat de chef d'un exécutif local.



Octobre 2017: l'ancien président de la République dans une classe de Sarcelles à l'occasion d'une initiative de la fondation «La France s'engage», avec Nicolas Maccioni (alors maire PS de Sarcelles) et Patrick Haddad (alors adjoint PS à l'éducation et aux savoirs).

François Pupponi choisit de rester député et, comme prévu, fait élire maire, en septembre 2017, le premier adjoint qu'il avait choisi, Nicolas Maccioni. Ce dernier n'était pas sarcellois, mais avait notamment exercé des fonctions en cabinet ministériel et à l'Élysée. Pourtant, Nicolas Maccioni démissionne brutalement six mois après son élection, comme le précise Maïram Guissé (« Nicolas Maccioni, le maire [PS] de Sarcelles a démissionné », *Le Parisien*, 14/03/18) dans un article aussi court que sa déclaration : « *Sarcelles n'a plus de maire. Nicolas*

Maccioni (PS), élu en septembre dernier, a informé la majorité de sa démission par un mail envoyé ce mercredi soir à 19 h 29. "Chères toutes, chers tous, je vous fais part de ma décision mûrement réfléchie de démissionner de mon mandat de maire et de conseiller municipal", a écrit Nicolas Maccioni. »

Cette démission surprise prend de court la majorité, notamment au sein du groupe socialiste où les successeurs possibles soit déclinent l'hypothèse de prendre la suite, soit, comme Patrick Haddad, alors adjoint à l'éducation, indiquent « *ne pas se sentir suffisamment préparé* ». Alors que François Pupponi exclut lui-même de revenir à la mairie, une solution intermédiaire jusqu'aux élections suivantes est trouvée dans l'élection de la communiste Annie Péronnet, adjointe au maire de longue date et en harmonie avec François Pupponi. Élu en mars 2018, elle démissionne pourtant en novembre 2018 « pour raisons personnelles » (*Le Parisien*, 20/11/18). C'est alors que Patrick Haddad accepte de se porter



Cérémonie du 11 novembre 2016. Le député-maire (alors PS) François Pupponi entre Annie Péronnet (alors adjointe PCF, maire de mars à sa démission en décembre 2018) et Nicolas Maccioni (alors adjoint PS, maire de septembre 2017 à sa démission en mars 2018).

candidat. Il devient en décembre 2018 le quatrième maire de la mandature, le troisième en quatorze mois. C'est là que les choses se compliquent au plan local.

TURBULENCES SARCELLOISES

Sur la liste de gauche déposée par François Pupponi en 2014 (du moins à l'époque où le signifié de l'expression était à peu près clair pour tout le monde), les candidatures étaient classées dans l'ordre suivant :

1. François Pupponi (PS, maire sortant) ; ...
4. Annie Péronnet (PCF, adjointe sortante) ; ...
11. Patrick Haddad (PS, adjoint sortant) ; ...
13. Nicolas Maccioni (PS, nouveau candidat) ; ...
23. Jocelyn Assor (PS, nouveau candidat) ; ...
25. Mourad Chikaoui (PS, conseiller sortant).

Hormis Mourad Chikaoui — en rupture à partir de 2016 avec la majorité municipale et, surtout, le maire —, les candidats cités après François Pupponi sont devenus adjoints et les trois premiers se sont succédé à la mairie. En 2019-2020, Jocelyn Assor était en outre secrétaire de la section socialiste.

Dans le cas de Nicolas Maccioni, dont l'arrivée à la tête de la mairie avait été programmée lorsque s'appliqueraient les nouvelles règles d'incompatibilité pour les parlementaires, l'avis largement partagé localement est que l'ancien maire pesait excessivement sur les affaires municipales. Dans le cas d'Annie Péronnet, les raisons lui appartiennent. Aussi, lorsque Patrick Haddad est élu maire en décembre 2018 — alors même que François Pupponi avait quitté le Parti socialiste en juillet, puis son groupe parlementaire en octobre —, il indique à François Pupponi, qui a eu le choix du mandat à conserver, qu'il ne pouvait y avoir qu'un « patron » à la mairie, quand bien même le député et le maire avaient intérêt à travailler ensemble. Les tacles du parlementaire n'ont pourtant pas tardé.

En 2014, face à la majorité sortante, réélue au premier tour, se présentaient une liste « de droite et du centre » (LR, UDI...) dont la tête de liste a abandonné ensuite l'engagement politique local. Elle comptait notamment deux élus : David Grandon (LR) et Chantal Grolier (UDI). En 2017, se découvrant Macron compatible, David Grandon afficha son passage à LREM (mais la vie n'est pas simple). Il y avait également des élus sur deux autres listes : l'une conduite par Farouk Zaoui (tête de liste aux municipales 2020 pour une liste France insoumise-Génération·s-EELV...) ; l'autre sur une liste locale conduite par Christian Simakala qui, conseiller municipal, se rapprocha de la majorité municipale et en cours de mandat et figurait sur la liste de Patrick Haddad en 2020.

S'agissant de la majorité sortante, elle perdit en cours de route Mourad Chikaoui, qui développait des positions très antipupponistes, l'ancien maire et député qui quitta le conseil municipal non s'en prendre régulièrement au nouveau maire (ou plutôt au quatrième) et, à la toute fin, Jocelyn Assor. Secrétaire de la section PS, il avait l'intention de briguer l'investiture mais, s'agissant d'une ville de plus de 50 000 habitants, celle-ci était accordée au niveau national.

Patrick Haddad, longtemps secrétaire de la section de Sarcelles, fut préféré en tant que maire sortant, d'autant plus que la séquence des successions avait été jugée des plus surprenantes et qu'il bénéficiait du soutien d'une large majorité de la majorité sortante. N'étant point concerné, de près ou de loin, par cette opération, je me contente d'en enregistrer le résultat : Patrick Haddad, investi par le Parti socialiste, rassembla les forces politiques de gauche qui s'étaient déjà réunies depuis 1995 ainsi que des personnalités locales (comme on en trouve sur toute liste municipale digne de ce nom). La préparation du premier tour et le long entre-deux tours résultant du confinement (et du report subséquent du second tour des municipales) ont été l'occasion d'autres évolutions.

ENTRE DÉCOMPOSITION, RECOMPOSITIONS ET CURIEUX ÉTIQUETAGES

Le premier tour a donc été marqué par une certaine étrangeté. Le Rassemblement national, comme le Front national en 2014, n'avait pu présenter de liste (on ne s'en plaindra pas). Mais, pour la première fois, les partis de la droite traditionnelle étaient absents en tant que tels — absents en tout cas des têtes de liste et même de l'affichage.

De fait, David Grandon et Chantal Grolier figuraient en bonne place (2^e et 5^e) sur la liste « d'intérêt local » que menait Mourad Chikaoui et qualifiée (les bizarreries de l'étiquetage Castaner?) de « divers gauche ». La tonalité était agressive contre l'ancien maire (François Pupponi), mais aussi le maire sortant (Patrick Haddad) supposé prolonger les mêmes logiques.

La liste sur laquelle figuraient le secrétaire et la trésorière d'une section PS de fait « suspendue » par les instances du Parti (une suspension qui durait encore en raison du confinement) était qualifiée de « divers ». Il est vrai que son programme se voulait purement « sarcellois ». De la décomposition politique nationale peuvent naître des rêves d'aventure individuelle, tant il est vrai que le coup (réussi) d'Emmanuel Macron en 2017 a pu faire des émules par la suite dans un climat où tout peut paraître possible (y compris les déceptions).

Pour en rester aux listes conduites par des socialistes ou ex-socialistes, on ne saurait oublier, celle que « pilotait » François Pupponi. Ne s'affichant pas, dans un premier temps, comme tête de liste et futur maire en cas de victoire, elle *présentait* comme tête de liste et candidat à la mairie François-Xavier Valentin... son attaché parlementaire. La liste initiale que François Pupponi patronnait (c'est le mot qui convient sans doute le mieux) comportait quelques particularités qu'il y a lieu de relever.

François Pupponi a entraîné avec lui un certain nombre d'élus sortants. En seconde position, on retrouve Annie Péronnet, en rupture désormais avec un parti dont elle fut pourtant un temps membre du Comité central. Les logiques de ralliement obéissent aussi à des liens interpersonnels qui se sont construits dans le temps. En revanche, la liste du premier tour intégrait aussi des responsables locaux de LREM (dont la référente locale), ainsi que Patrick Toulmet (en 7^e position sur sa liste). Il convient de s'y arrêter car l'ancien président de la chambre des métiers de Seine-Saint-Denis n'est pas un inconnu à Sarcelles.

En 2008, il était chef de file de la liste « de droite et du centre ». En 2010, il quittait le conseil municipal de Sarcelles en opposant courtois et respecté, pour prendre la tête de la liste du « 93 » soutenant Valérie Pécresse aux élections régionales de 2010 où il siégea jusqu'en 2015. Macroniste de la première heure, il a été nommé sur l'initiative du chef de l'État délégué interministériel « au développement de l'apprentissage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ». Très clairement, on peut s'étonner que la liste, montée avec des responsables LREM mais sans mention explicite, soit classée « divers gauche ». Or on n'est plus dans la situation d'un député en rupture avec son parti d'origine mais se situant dans le même camp : il est vrai qu'entretemps la notion de « camp » a été laminée, au moins provisoirement.

[Précision du 28/06/20] On précisera enfin que, dès le premier tour, figurait sur la liste Valentin-Pupponi Samira Aïdoud, conseillère régionale d'Île-de-France appartenant désormais au groupe « Libres », formation créée par Valérie Pécresse en 2017, deux ans avant son départ du parti LR. Sur cette candidature, voir « Municipales à Sarcelles : mais où est passée la droite ? » (Victor Tasselet Alexandre Boucher, *Le Parisien*, 24/01/20). Elle était placée en 4^e position au premier tour et figurait à la même place sur la liste « fusionnée » déposée par François Pupponi pour le second tour).

Le scrutin du premier tour a été marqué par une très forte abstention (70,47 %), plus marquée qu'habituellement. Les résultats ont été les suivants :

- liste Haddad (gauche) : 38,99 % ;
- liste Valentin [Pupponi] : 36,65 % ;
- liste Zaoui (LFI, Génération·s, EELV, divers) : 9,44 % ;
- liste Assor : 7,54 % ;
- liste Chikaoui (avec les sortants UDI et ex-LR) : 7,25 %.

Deux listes étaient en ballottage et qualifiées pour le second tour (Haddad ; Valentin). Les autres, ayant au moins recueilli 5 % des suffrages exprimés (mais non les 15 % autorisant leur maintien) pouvaient entrer dans le cadre d'une fusion avec une liste *éligible* au second tour. La liste de Patrick Haddad a été maintenue telle quelle, par souci de cohérence d'une équipe ayant construit un projet. Farouk Zaoui a appelé à « faire barrage » à François Pupponi.

Au lendemain du premier tour, preuve que les sociabilités anciennes pouvaient être réactivées, un communiqué commun des listes Assor et Chikaoui précisait qu'ensemble elles pesaient près de 15 % des suffrages exprimés et qu'elles « comptaient ». Alors que Jocelyn Assor avait vainement tendu la main à François Pupponi avant le premier tour et que les relations étaient particulièrement tendues entre lui-même et Mourad Chikaoui, une fusion des trois listes fut réalisée, mais avec un coup de théâtre : François Pupponi, cédant à la pression de ses amis au regard des circonstances, décidait de reprendre la tête de liste, s'affichant donc comme maire potentiel.



Copie d'écran (site francetvinfo.fr, 25/06/20).

La liste Pupponi est qualifiée de « divers gauche » bien que sa tête de liste n'appartienne plus à une formation « de gauche » ni à un groupe parlementaire correspondant, bien qu'elle comprenne toujours des candidatures LREM. Si Jocelyn Assor a été intégré en 7^e position et

sa seconde de liste en 24^e position, Mourad Chikaoui, dont le revirement a désagréablement surpris plusieurs de ses colistiers, n'y est présent qu'en 25^e position. Quant aux anciens élus de droite, on ne retrouve que Chantal Grolier (36^e position). Quant à David Grandon, même sa conversion parallèle de LR à LREM ne l'aura pas sauvé. Sans même attendre les résultats, les aventures individuelles ne sont pas toujours heureuses. *[Précision du 28/06/20 : M. David Grandon a tenu à me préciser que, dès le lendemain du premier tour, il avait fait le choix de privilégier sa colistièrre Chantal Grolier et, pour des raisons professionnelles, de ne plus se porter candidat. Dont acte.]*

Le choix de l'électorat au second tour est devenu binaire, peu important les expressions préalables des candidats « secondaires » : ou bien conforter une équipe en responsabilité, avec un maire sortant au leadership affirmé mais avec un souci plus marqué du « collectif », ou bien revenir à une gestion municipale qui, de fait, repose sur un « homme présidentiel ». Compte tenu du taux d'abstention et du caractère serré du premier tour, on se gardera bien d'exprimer un quelconque pronostic. Quels que soient les ralliements, le vote, à plus forte raison s'il ne découle pas de positionnements partidaires identifiables dans un champ structuré, correspondra aussi à la logique qui pouvait être celle de l'électorat ayant choisi une liste au premier tour.

OÙ L'ON EN REVIENT À MAX WEBER

On constatera, au moins au plan local, que la définition « canonique » des partis telle que l'avaient exprimée les politistes américains LaPalombara et Weiner en 1966 (*la conquête et l'exercice du*

pouvoir, en recherchant un soutien populaire, notamment via les élections) laisse place à la vision plus extensive des groupements politiques (de l'UNR gaulliste à LREM, maints partis s'affirmaient comme n'étant pas des partis... comme les autres). Et l'on renverra à cette approche de Max Weber que l'universitaire Michel Offerlé rappelait dans le « Que sais-je ? » *Les partis politiques* (PUF, 1987-2012) :

« Des sociations reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances — idéales ou matérielles — de poursuivre des buts objectifs. »

Dans les « entreprises politiques » (au sens sociologique du terme), chacun voit midi à sa porte. Et comme l'indique encore Michel Offerlé (*ibid.*, p. 21) :

« Le parti (ou plutôt l'entreprise) n'est pas une chose, mais un type particulier de relation sociale (une sociation) ; cette relation fonctionne d'abord au profit de ses dirigeants, mais elle peut faire l'objet d'usages très diversifiés et procurer des profits très différentiels. » Cela renvoie à la fois aux positions occupées qu'on entend maintenir, à celles pour lesquelles, au-delà d'une ambition plus ou moins imprécises, on s'implique dans le champ politique ; à la manière dont on s'inscrit dans des configurations données (au sens de Norbert Elias) ou que l'on entend modifier à son profit ou au profit d'une ou d'un chef de file ou d'un changement plus avantageux de position au plan personnel. Cette stratégie vaut pour le plus haut niveau. Je l'avais évoquée dans un article antérieur pour les candidats à l'investiture présidentielle cherchant à peser auprès du vainqueur de la compétition pour la désignation, y compris comme « faiseur de roi » (« Bruno Le Maire ou le syndrome du troisième homme », 19/09/16) — autre archive [ici](#)).

La « rétribution des militants » inclut évidemment de ce point de vue la question de la lutte des places pour les acteurs secondaires (les « lieutenants », les « seconds couteaux », les militants), mais n'exclut pas davantage ces rétributions symboliques (reconnaissance, mais aussi triomphe de certaines « idées ») qu'évoquait Daniel Gaxie dans un article fondateur (« Économie des partis et rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, n° 27-1, 1977). Le débat n'est pas fini, selon la célèbre formule de Weber, entre l'approche de celui qui vit *pour* la politique et celui qui vit *de* la politique, sans d'ailleurs qu'ils soient séparés de manière étanche.

Il est bien évident que la compétition politique — y compris dans un sous-champ aussi spécifique qu'une commune *particulière* — vise à peser sur la désignation des administrateurs locaux (et en conséquence, le cas échéant, les choix que peut traduire leur programme). Dans une ville, cela implique la désignation du maire, dont les pouvoirs propres d'administration sont conséquents, de ses adjoints (dont il détermine les délégations), de conseillers délégués. Mais la question, pour ceux qui, *in fine*, sont amenés à pouvoir choisir (on exerce ou pas son droit de vote), est de savoir si l'on veut choisir quelqu'un qui soit « le plus apte » ou si la manière de vivre et de faire vivre la politique municipale est également un élément d'appréciation à retenir. S'y ajoute naturellement la manière dont sont perçues — ou pas — les correspondances entre la politique nationale et la politique locale, alors même que la



Janvier 2020 (cérémonie des vœux). Patrick Haddad, maire de Sarcelles, avec Annick L'Ollivier-Langlade, déléguée à la Culture, qui en qualité de première adjointe a assumé les deux intérim de Nicolas Maccioni et Annie Péronnet.

baisse des APL, la réforme brutale de l'assurance chômage auront suscité ici le même enthousiasme très relatif que les bienfaits de la théorie macronienne du « ruissellement ».

La disruption de 2017 a cependant eu ses effets en offrant aux aventures personnelles la possibilité de s'exprimer dans un « terrain de jeu (politique) » apparemment plus desserré. On l'a vu aux élections sénatoriales de 2017 (Luc Bentz : « Courbe-toi, fier Sicambre, et tu iras au Sénat », 21/09/17 ; autre archive [ici](#)). Cela explique aussi, en raison de la rémanence des représentations (médiatiques ou dans l'opinion) comment se produisent, par désir de privilégier son contrôle dans une aire donnée, des conversions (ou tentatives de conversion) de la partie du capital politique découlant d'une identification partidaire à une approche notabiliaire, « propriétaire » en quelque sorte d'un mandat.



François Pupponi, alors député-maire encore PS, en 2018.

C'est ainsi qu'un « divers gauche » qui a rompu ses amarres avec la gauche mais fait toujours référence aux fonctions occupées de ce fait (François Pupponi et la présidence de l'ANRU) peut piloter au premier tour une liste officiellement conduite par son assistant parlementaire (et non une autre personnalité locale) et décider, pour le second, que la logique du tireur de ficelle ou de « la voix de son maître » ne se justifiant plus, il peut s'afficher en numéro 1 dans une liste fusionnée fondée sur d'autres ambitions personnelles,

mais aussi des vues contradictoires, avec d'anciens adversaires externes venus de la droite, d'anciens opposants internes qui n'étaient pas nécessairement les moins virulents et la présence, sensible pour l'observateur mais très discrète sinon impalpable pour l'électeur, de représentants d'un parti présidentiel passée du « et de droit et de gauche » à une formation phagocytant le terrain à droite.

Il ne faut pas exclure qu'une telle démarche ait sa part d'hubris, mais qui sommes-nous pour sonder les reins et les cœurs ? Et l'on connaît la réponse que donnait en la matière cet expert du retournement de veste politique que fut Edgar Faure : « Ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent ». Quitte à céder aux vents contraires...

À Sarcelles en tout cas, un certain nombre de postures d'avant premier tour ont volé en éclat. On saura le 29 ou le 30 juin quel choix aura été effectué dans un paysage qui sera, en tout état de cause, moins *b... que* que ne le pensait l'ami qui, initialement, m'interpellait. On retrouve un clivage droite-gauche, avec des ralliements plus ou moins cachés et un positionnement que, pour l'instant, seule la liste de gauche assume. Qu'il me soit permis, modestement, à titre individuel et portatif, de préférer la cohérence d'un positionnement exprimé dans la clarté.

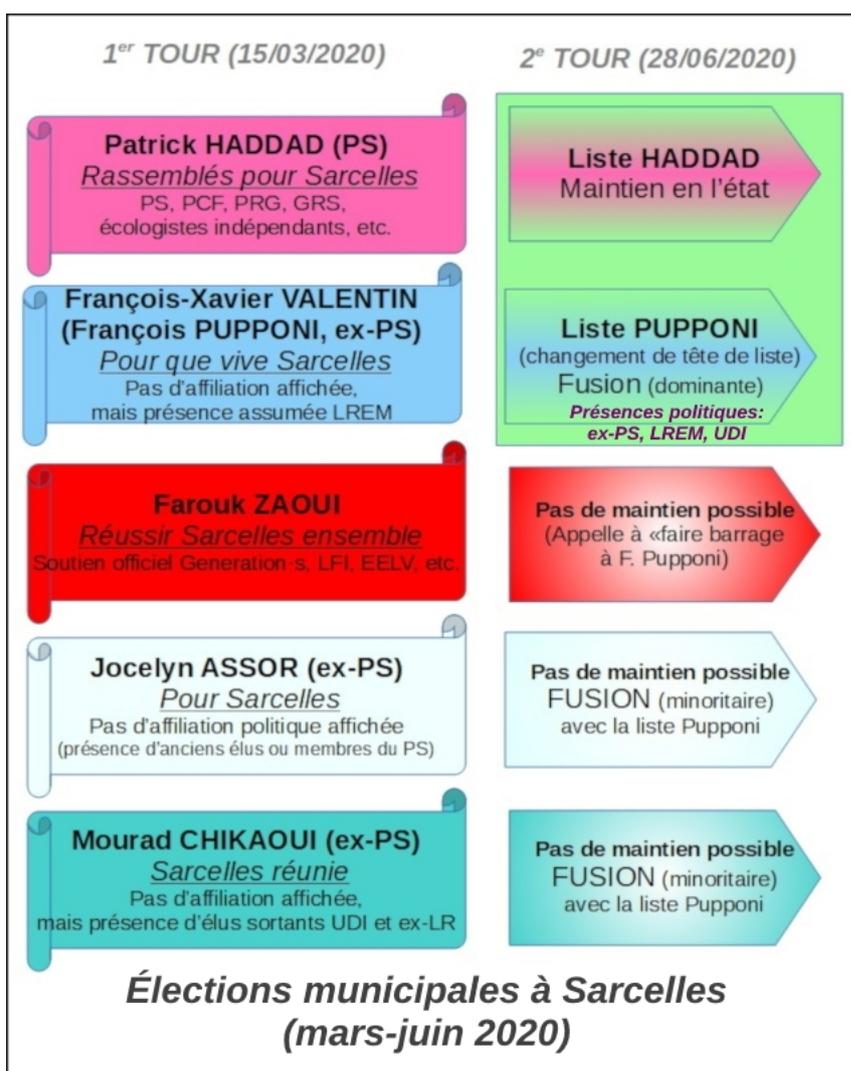
Luc Bentz

ÉPILOGUE (AJOUT DU 29/06/2020)

Comme on l'a vu précédemment, à l'issue du premier tour, la situation était la suivante : deux listes étaient en situation de se maintenir, celle de Patrick Haddad (3014 voix ; 38,99 %) et François-Xavier Valentin, assistant parlementaire de François Pupponi et alors tête de liste (2841 voix ; 36,75 %). L'écart entre la liste du maire sortant, qui virait en tête, et celle soutenue par le député et ancien maire était réduit : 173 voix seulement (2,24 % des exprimés).

La liste de Farouk Zaoui était hors jeu du fait du maintien en l'état de la liste Haddad qui souhaitait rester engagé avec la même équipe. Toutefois, elle a appelé à « faire barrage » à François Pupponi qui, entre les deux tours, s'était substitué à son assistant parlementaire comme tête de liste de *Pour que vive Sarcelles*.

En dépit de la campagne du premier tour, les listes de Jocelyn Assor (583 voix, 7,83 %) et Mourad Chikaoui, ancien adversaire déclaré de François Pupponi (561 voix, 7,25 %) fusionnaient avec l'ex-liste Valentin devenue liste Pupponi et donc l'arc-en-ciel politique allait d'anciens socialistes en rupture de ban (à commencer par la tête de liste) à LREM et des élus issus de la droite et du centre (Liberté, LR, UDI...). Toutefois, la liste *Pour que vive Sarcelles* n'affichait aucun logo, contrairement à la liste conduite par Patrick Haddad, dès avant le premier tour, avec une orientation « union de la gauche » (pour parler *ancien monde*) clairement affichée.



Il y a les raisonnements « sur le papier » et la réalité des dynamiques politiques.

Sur le papier, l'écart entre les deux listes était ténu. 173 voix, cela se rattrape, d'autant plus qu'en dehors des abstentionnistes du premier tour, les deux listes « mineures » fusionnées représentaient (*apportaient* serait sans doute exagéré)

un potentiel de 1 144 voix (14,79 % des exprimés du premier tour). En valeur absolue, même un cinquième de ces voix aurait suffi à combler l'écart.

Supposons — pour rester dans la logique du calcul sur le papier — que les électeurs de la liste Zaoui, comme ils y avaient été invités, soient allés voter pour faire battre la liste Pupponi et, inversement que les électeurs de Jocelyn Assor et Mourad Chikaoui aient suivi leurs chefs de file en faveur de ce dernier. Sur le papier, la liste Haddad pouvait compter sur 3 744 voix (48,43 % des exprimés du premier tour), tandis que la liste Pupponi pouvait afficher une hypothèse de 3 985 voix (51,57 % des exprimés du premier tour).

L'écart *sur le papier* s'inversait, mais restait limité à 241 voix, à peine plus (mais dans l'autre sens) que celui qui séparait les deux premières listes en tête au premier tour.



Recomptage des bulletins sortis de l'urne par le bureau de vote.
(Élection municipale de Sarcelles, 2e tour, 28/06/2020.)

Quid des abstentionnistes (sachant de surcroît que des abstentionnistes du premier tour ont pu voter au second et, inversement, que des votants du premier tour se sont abstenus au second, y compris parfois en ayant voté pour une liste pourtant qualifiée) ? Malgré une forte abstention, le nombre de votants a pourtant crû de 1824 du premier au second tour (8 098 votants le 15 mars, soit 29,53 % des inscrits, contre 9 922 le 26 juin, soit 36,02 % des inscrits). **Même si elle reste en baisse par rapport à 2014 (où l'élection avait été acquise au premier tour), la mobilisation des abstentionnistes rendait caducs tous les raisonnements « papier ». De surcroît, le nombre d'exprimés (déduction faite, donc, des nuls et blancs) s'est accru davantage (1923 exprimés supplémentaires), passant de 7 729 (28,18 % des inscrits) à 9 652 (35,04 % des inscrits).**



Source : Ministère de l'intérieur

Copie d'écran du site FranceTVinfo.fr (29/06/2020).

L'abstention reste très élevée (63,98 %), presque double de la participation (36,02 %). Mais ceux qui opposent au gagnant l'illégitimité de la victoire (par exemple en rapportant le nombre de voix exprimées aux inscrits) oublient volontiers de souligner qu'elle est encore plus importante pour les candidats ou les listes arrivés derrière.

On a ici un exemple flagrant des limites du raisonnement « papier » confronté aux dynamiques de campagne. On n'épiloguera pas davantage sur le fait de savoir si c'était un référendum pour le retour à l'hôtel de ville du député qui avait été premier magistrat municipal pendant vingt ans ou s'il s'agissait de donner sa chance à l'équipe, en partie expérimentée, en partie renouvelée, conduite par le maire

sortant qui avait apporté un peu de stabilité depuis quatorze mois et piloté la ville avec un style différent de son prédécesseur non immédiat.

Entre dynamique de campagne et mobilisation des abstentionnistes, les résultats ont été sans appel : au second tour, la liste conduite par Patrick Haddad l'a emporté avec près de 58 % des exprimés (5584 voix). Le gain en pourcentage a ici peu de sens ; le gain en voix, davantage : + 2570 voix (soit une progression de 85 % par rapport au nombre de voix obtenues au premier tour).

Une nouvelle page s'ouvre pour Sarcelles... jusqu'aux prochaines échéances électorales.

Rédaction initiale et mise à jour. La première rédaction a été mise en ligne le 26/06/20 (avant la clôture de la campagne électorale, au cas où...). La version complète avec *l'épilogue* l'a été le 29/06/20 en début d'après-midi.

Précisions. — L'auteur de l'article n'a pas été et n'est pas candidat sur une des listes aux municipales ni, actuellement, membre d'une formation politique participant à la compétition. Il a été élu conseiller municipal de Sarcelles (2008-2011), sur la liste que conduisait François Pupponi (alors PS), et a été pendant deux ans adjoint au maire à l'éducation (2008-2010) avant d'abandonner sa délégation puis son mandat municipal en raison de son engagement syndical. À l'époque, Patrick Haddad était également élu municipal, comme quelques autres personnalités nommées ici. L'auteur de l'article a fait le choix, avant le premier tour, de soutenir activement la liste que mène Patrick Haddad, par fidélité à son ancrage dans une gauche en reconstruction, outre quelques éléments de fond que cet article n'eût pas pour objet d'évoquer.

Crédits photo : Luc Bentz (2016, 2020).

Référence de l'article — « Lettre à un ami qui ne comprend rien à l'élection municipale de Sarcelles », par Luc Bentz, blog Mediapart « Vie publique, société, délices et orgues » (26/06/2020)

<https://blogs.mediapart.fr/luc-bentz/blog/260620/lettre-un-ami-qui-ne-comprend-rien-l-election-municipale-de-sarcelles>.

Licence : ce document, composé sous Libre Office, est placé sous licence d'utilisation Creative Commons CC-BY-NC-SA int. 4.0 (attribution, usage non commercial, partage à l'identique).

